

Image not found or type unknown



Frais de déplacement suite à une convocation

Par **florian30**, le **22/08/2013 à 10:40**

bonjour; rnsuite à ma mise en invalidité par l'assurance maladie rnje suis convoqué chez un médecin pour un pret que j'ai contracter avant ma maladie il y a 3ansrn rnje souhaiterais savoir si les frais de déplacements sont à ma charge ou non en sachant que je ne peu pas me déplacer seul ni conduire pour le moment suite à ma maladiern rnd'avance merci
rnamicalement rnxxxxxxxxx Florian